



COUPES DE FRANCE JEUNES – NOUVELLE FORMULE



Bureau Fédéral du 18 janvier 2019

CONSTATS

- Baisse sensible du nombre d'engagés depuis plusieurs saisons
- Règles de participation différentes et difficulté d'application
- Perte d'intérêt sportif (rencontres déséquilibrées)
- Disparition des championnats inter-régionaux
- Malgré la perte d'attractivité, les territoires souhaitent conserver cette Coupe de France Jeunes
- Souhait des Ligues Régionales d'intégrer les équipes des Championnats Elite plus tard dans la compétition
- Absence d'une Coupe Régionale de Jeunes dans de nombreuses Ligues Régionales



OBJECTIFS

- Relancer les Coupes de France Jeunes
- Etablir un modèle simple et lisible
- Créer une animation territoriale

→ Piste d'évolution retenue : Une Coupe de France calquée sur le modèle des Trophées Coupes de France Seniors, avec une phase territoriale et une phase nationale.



SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

EQUIPES

- Catégories concernées :
 - U17M, U18F
- Equipes qualifiées pour la Phase Nationale :
 - Les équipes issues d'un Centre de Formation agréé ou d'un Centre d'Entraînement labellisé (engagement non obligatoire)
 - Des équipes issues des Coupes Territoriales Qualificatives :
 - Déterminées en début de saison en fonction du nombre d'équipes engagées de Centres de Formation agréés et de Centres d'Entraînement labellisés.
 - Répartition : une équipe minimum par Ligue Régionale (soit 13 équipes) puis nombre déterminé au prorata des équipes engagées par Ligue Régionale.

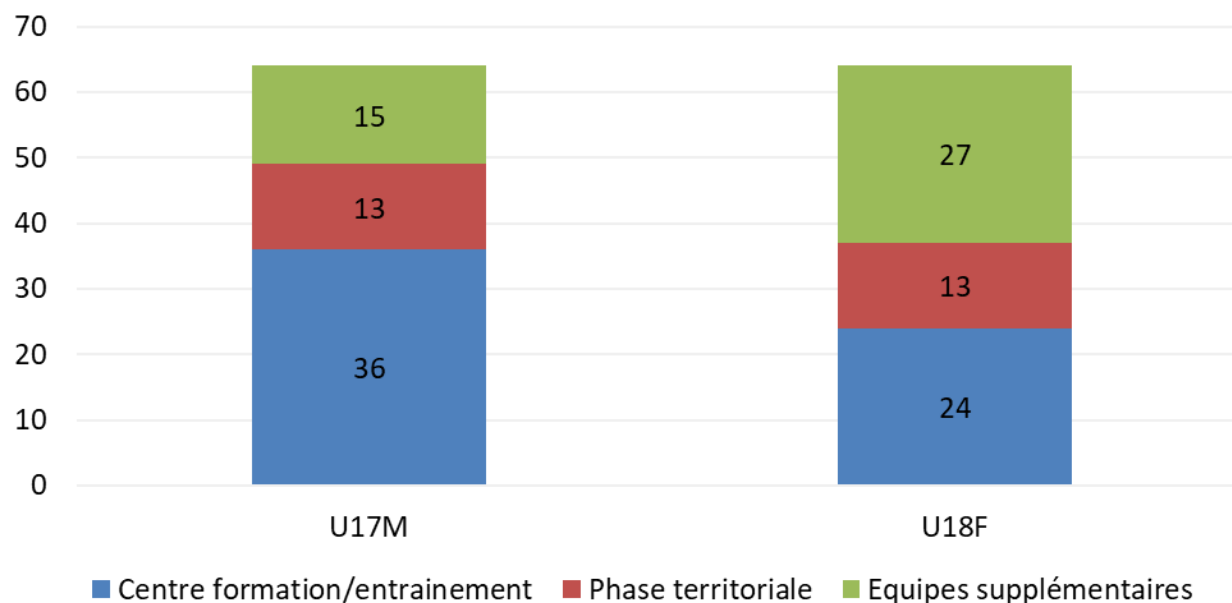


FORMULE

- La formule sera adaptée en fonction du nombre d'équipes engagées, et ne sera pas forcément la même en U17M et en U18F (plus d'équipes de Centres de Formation agréés chez les masculins).
 - En Masculins, il peut y avoir jusqu'à 36 équipes de Centres de Formation agréés, auxquelles il faut ajouter au minimum 13 équipes issues de la phase territoriale. Il est donc nécessaire de démarrer avec des 1/32 de finale, soit 64 équipes.
 - En Féminines, il y aura au maximum 24 équipes de Centres d'Entrainement Labellisés et de Centres de Formation agréés, auxquelles il faut ajouter les 13 équipes de la phase territoriale. En fonction du nombre d'équipes de Centres d'Entrainement Labellisés et de Centres de Formation agréés qui s'engagent, il faudra alors envisager de démarrer la phase nationale avec des 1/16 de finale (32 équipes) ou des 1/32 de finale (64 équipes).

FORMULE

Répartition des équipes qualifiées



- Les équipes supplémentaires (en vert) varieront en fonction des équipes de centres de formation agréés et de centres d'entraînement labellisés(en bleu) pour avoir un total de 64 ou 32 équipes.
- Voici des propositions de formules en fonction du nombre d'équipes



FORMULE À 64 ÉQUIPES

- Date n° 1 : (janvier)
 - 64 équipes
 - 32 matches ; 32 vainqueurs sont qualifiés pour le tour suivant
- Date n° 2 : (février)
 - 32 équipes
 - 8 plateaux de 4 équipes pour 1/16 et 1/8 de finale
 - les 8 vainqueurs sont qualifiés pour le tour suivant
- Date n° 3 : (mars)
 - 8 équipes
 - 2 plateaux de 4 équipes pour 1/4 et 1/2 finale
 - Les vainqueurs sont qualifiés pour la finale



FORMULE À 32 ÉQUIPES

- Date n° 1 : (février)
 - 32 équipes
 - 8 plateaux de 4 équipes pour 1/16 et 1/8 de finale
 - les 8 vainqueurs sont qualifiés pour le tour suivant
- Date n° 2 : (mars)
 - 8 équipes
 - 2 plateaux de 4 équipes pour 1/4 et 1/2 finale
 - Les vainqueurs sont qualifiés pour la finale





RÈGLES GÉNÉRALES

RÈGLES DE PARTICIPATION

- Règles de participation de la division dans laquelle l'équipe est engagée en championnat
- Nombre maximum de joueurs/joueuses inscrit(e)s sur la feuille porté à 12 pour l'ensemble des équipes
- Barème des handicaps

	France	Région	Département
France	0	7	14
Région		0	7
Département			0

AUTRES RÈGLES

- Les rencontres se déroulent dans la salle de l'équipe du plus bas niveau ou en cas d'égalité de niveau, dans la salle de la première équipe tirée au sort.
- Les rencontres doivent se dérouler dans des salles classées par la FFBB et compatibles avec le niveau des équipes en présence. Les contraintes à retenir sont celles de l'équipe de niveau le moins élevé.
- Engagement libre et gratuit.
- Liste des équipes engagées en Coupe Territoriale à transmettre par les Ligues Régionales au plus tard le 31 août.
- Engagement des équipes de Centre de Formation agréé ou Centre d'Entrainement labellisé au plus tard le 30 juin.
- Au maximum une équipe engagée par groupement sportif.



117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80